

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 5 SEPTEMBRE 2016 à 19h30**

**Etaients présents** : M. Bernard REY, Maire, Mmes Sandrine TESTAS, Katia PERRET, M. Francis BLOCH, M. Pierre-Louis BALLEET, Adjoints au Maire.

MMES Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Françoise EYRAUD, MM. Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Marie LABROSSE (pouvoir donné à Francis BLOCH), Josette GUERRIER, Pascale LABART

**Secrétaire de séance** : P-L BALLEET

**Convocation faite le** : 30 AOUT 2016

**publiée le** : 30 AOUT 2016

Concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent, des rectifications sont demandées :

- M. P-L BALLEET demande que soit précisé, concernant le dernier point du PV, que la conduite sera doublée pour sécurisation, sur le pont franchissant la Saône. Le conseil municipal approuve cette modification.

- M. G. LEFEBVRE demande la modification de la première phrase du PV, et qu'elle soit formulée ainsi :

Le PV du conseil municipal précédent ayant été communiqué le samedi 9 juillet 2016, en toute fin de matinée M. G LEFEBVRE et Mme A BLANC-MONOT, n'ont pas été en mesure de l'examiner c'est la raison pour laquelle ils s'abstiennent. Le conseil municipal approuve cette modification.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2016, est approuvé à 9 voix POUR et 4 abstentions (F. EYRAUD, F. BLOCH, F. PATIN, A. BLANC-MONOT) avec les modifications mentionnées ci-dessus.

---

M. le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire :

- la désignation d'un référent Transports auprès de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

<b>I – DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT</b>
---

M. le Maire présente les quatre décisions du maire qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :

- DM2016\_01 : Conclusion et signature du marché public avec l'Ets PUISSANT de Bourgoin Jallieu (38) pour le remplacement de l'installation de chauffage / climatisation de la mairie, pour un montant de 39 148 € HT.

- DM2016\_02 : décision modificative n°1 du budget : changement d'imputation comptable à la demande de la trésorerie :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Réseaux câblés	21533		16 000 €			
Bâtiments et Installations		/		2041582	222	16 000 €
<b>Solde</b>	0 €			0 €		

- DM2016\_03 : décision modificative n°2 du budget : changement d'imputation comptable à la demande de la Trésorerie pour les poteaux d'éclairage public du Bourguignon :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Autres réseaux	21538	305	6 600 €			
Bâtiments et Installations		/		2041582		6 600 €
<b>Solde</b>	0 €			0 €		

- DM2016\_04 : décision modificative n°3 du budget :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Bâtiments scolaires				21312		600 €
Autres immobilisations corporelles	2188	/	600 €			
Etude Chauffage Clim mairie				2031	310	840 €
Travaux Chauffage Clim mairie	2313	310	840 €			
<b>Solde</b>	0 €			0 €		

## II – POINT SUR LES FINANCES

M. P. WATSON fait le point sur les huit premiers mois d'exécution budgétaire.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses réalisées (416 308 €) sont inférieures aux dépenses budgétées (444 667 €). Sont à noter quelques dépassements sur certains comptes (consommation d'eau, en dépit du pompage de l'eau en Saône pour l'arrosage ; entretien du matériel roulant, en raison de pannes et d'un sinistre sur le Kangoo)

Concernant les recettes de fonctionnement, les recettes encaissées (454 134 €) sont, à ce jour, inférieures aux recettes prévues au budget (512 721 €) Les montants des dotations

n'étant pas connus à la date du vote du budget, ces montants ont été estimés. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera moins important que prévu (représentant une perte de 3 000 €) ainsi que celui de l'Attribution de compensation de la CCDSV (représentant une baisse de 8 000 €) M. P. WATSON précise que la baisse de la DGF se poursuivra en 2017.

M. le Maire précise qu'il est difficile également de connaître les prévisions de taxe d'aménagement : les services fiscaux n'informent pas la mairie lorsqu'il y a des étalements de paiement. N'ayant pas les informations, il est donc difficile de faire des prévisions. Mme A. BLANC-MONOT demande à quelle périodicité cette taxe est perçue. Il est expliqué que la taxe est perçue en 2 fois suivant les montants : une part dans l'année qui suit l'obtention de l'autorisation d'urbanisme (en N+1), et la seconde part en N+2 ; sauf si des étalements sont demandés.

M. le Maire explique qu'à ce jour les comptes s'équilibrent entre eux globalement. Il sera difficile de faire un budget en 2017 préservant l'autofinancement ; il sera peut-être envisagé d'augmenter le taux des impôts.

### **III – PARC NATUREL REGIONAL DE LA DOMBES**

Dans un courrier du 8 août 2016, le Président du Conseil Régional, Laurent WAUQUIEZ, et le Président du Conseil Départemental de l'Ain, Damien ABAD, informe qu'ils abandonnent le Parc Naturel Régional de la Dombes sous sa forme actuelle, au profit d'une autre structure : un contrat de territoire.

M. le Maire regrette cette décision, car un PNR est régi par la loi, alors qu'un contrat de territoire est un contrat établi entre des acteurs, selon leurs règles.

De nombreux conseillers municipaux regrettent cette décision :

M. P-L BALLEET regrette et aimerait connaître les communes qui ont décidé d'abandonner le PNR.

M. F. BLOCH se pose des questions sur la future répartition des aides, car plus rien ne sera réglé, vérifié, le Code de l'environnement n'étant pas applicable à cette nouvelle structure.

M. J. BARTHOMEUF se prononce en faveur de la poursuite de l'existence de l'association, et de son financement. Il souligne qu'un recours est en cours pour réaliser le PNR de l'Allier en se passant de l'aval de la Région.

M. le Maire indique qu'il a demandé la poursuite de l'association. Pendant des années des élus ont travaillé sur ce sujet, alors qu'avec le contrat de territoire, ce seront des hauts fonctionnaires qui s'en chargeront.

Mme E. DOY demande quelle est la réaction de la CCDSV. M. le Maire répond que les positions sont partagées entre les soutiens à M. Michel RAYMOND et au PNR, et ceux qui sont contre. Il rappelle qu'ici, les élus sont attachés à St Bernard, aux paysages.

M. J. BARTHOMEUF rappelle que dans un courrier, M. GRISON, Président de la CCDSV, laissait aux maires le soin de se positionner.

M. le Maire et M. Francis BLOCH feront part de la position de la commune de St Bernard lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 15 septembre prochain. Ils travailleront sur le projet de territoire et tiendront informés les élus.

## **IV – URBANISME – PRESENTATION TRAME VERTE ET TRAME BLEUE**

Présentation faite par M. Francis BLOCH du projet réalisé avec l'Atelier du Triangle. L'objectif est de proposer des orientations paysagères, qui seront intégrées dans le PLU de la commune, afin de préserver l'environnement et les paysages de St Bernard.

Le schéma proposé classifie les voies et espaces public en 5 typologies :

- Le centre ancien
- Les rues vertes
- Les voies habitées
- La traverse (les axes départementaux)
- La voie bleue (Saône et Formans)

En complément de ce schéma, qui a vocation à définir la trame et les typologies des espaces, sont définies pour chaque typologie des prescriptions en termes de qualité environnementale et paysagère qui devront être respectées par les futurs aménageurs ou constructeurs. Ces prescriptions concernent l'espace public proprement dit, mais aussi les espaces privés qui en constituent les limites.

M. le Maire précise que ce document sera travaillé, et lorsqu'il sera approuvé, il sera intégré au Plan Local d'Urbanisme de la commune, et deviendra opposable.

Pour M. F. BLOCH il est nécessaire de penser à la biodiversité.

Mme A. BLANC-MONOT demande s'il y a une évolution par rapport à ce que l'on a aujourd'hui. M. F. BLOCH répond qu'il n'y a pas d'évolution, ce document permettra d'affirmer plus fort la volonté de préserver l'environnement et les paysages de St Bernard, et de l'imposer dans les autorisations d'urbanisme.

M. le Maire indique que ce travail global peut déboucher sur la création d'espaces boisés classés (EBC) supplémentaires, d'arbres classés, pour préserver la végétation. Ce sera une décision collégiale pour l'avenir du village, car cela imposera des contraintes aux propriétaires, et risquera de figer l'urbanisation.

M. F. BLOCH précise que pour instaurer un EBC il est nécessaire de modifier le PLU, et pour enlever un EBC il faut faire une révision du PLU.

M. le Maire souligne qu'il est intéressant de faire ce diagnostic afin de préserver « l'écrin de verdure » de St Bernard.

M. F. PATIN demande ce que cela va limiter. M. F. BLOCH prend l'exemple des clôtures : leur implantation devra permettre la pose de haies à l'extérieur de la clôture.

Concernant le traitement des déchets des haies, M. P-L BALLEST explique que le SMICTOM va inciter à la plantation de haies d'essences locales, car leur traitement est moins onéreux.

Il est demandé aux élus de travailler sur ce projet, et de faire des propositions pour le prochain conseil.

## **V – POINT SUR LES TRAVAUX**

- Enfouissement des réseaux au Bourguignon :

Les travaux vont se terminer : le transformateur sera démolé dès qu'il aura été dépollué, les deux poteaux restants seront enlevés.

- Les travaux de remplacement de l'installation de chauffage / climatisation de la mairie sont terminés.

- A l'école, les travaux de réfection de peinture d'une salle de classe sont finis,

l'installation d'une baie vitrée également.

- Les bacs de tri de l'Avenue des Helvètes seront transférés Chemin du Carre le 9 septembre. L'installation des bacs enterrés aura lieu courant septembre.
- Le toit de l'Espace Chabrier devra être partiellement démoussé.
- Un nouveau passage pour le fauchage des haies et accotements débutera le 7 septembre.
- Concernant l'espace multi-loisirs : l'analyse des offres pour le choix d'un maître d'œuvre est en cours (12 dossiers ont été reçus)
- Projet de sécurisation de l'école : des devis sont en cours pour équiper l'école d'un système de contrôle des entrées et sorties par l'installation d'un visiophone
- Le projet d'extension de la cantine est à l'étude

## **VI – POINT SUR L'ECOLE**

Effectifs de l'école : 134 élèves. La rentrée s'est bien passée.

Les travaux prévus cet été ont été réalisés.

M. P. WATSON demande si de nouvelles mesures de sécurité ont impacté l'école. Mme S. TESTAS explique que de nouvelles mesures de sécurité sont à mettre en place en raison du plan Vigipirate Alerte Attentat, notamment des mesures d'isolement et d'évacuation, en plus des trois exercices par an de sécurité incendie.

## **VII – MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE – Délibération n°D2016\_041**

Mme E. DOY, Mme A. BLANC-MONOT et M. G. LEFEBVRE ont demandé à intégrer la commission Relation avec l'habitant, Communication, Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes. M. le Maire donne la parole à Mme A. BLANC-MONOT afin d'expliquer cette demande. Mme A. BLANC-MONOT explique qu'ils souhaitent tout simplement intégrer cette commission.

M. P-L BALLETT indique que cette commission devra être réactivée car en raison de sa prise de fonction en tant qu'adjoit aux travaux, il laissera la gestion des annonceurs du SBI.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'intégration dans la commission Relation avec l'habitant, Communication, Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes de : Mme E. DOY, Mme A. BLANC-MONOT et M. G. LEFEBVRE.

## **VIII – TOURNAGES EN SAONE VALLEE**

Un film a été tourné cet été sur la commune (bords de Saône, château, place de l'église, jeux de boules et boulistes) par drone pour l'Office du Tourisme Ars Trévoux.

Un tournage aura également lieu sur la Saône Vallée pour l'émission des Racines et des Ailes.

## **IX – REFERENT TRANSPORT**

M. le Maire rappelle que M. Francis BLOCH et M. Jean BARTHOMEUF sont membres de

la Commission Transport, Aménagement de l'Espace de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Le référent actuel est M. Jean BARTHOMEUF.

M. le Maire souhaite que le référent soit l'adjoint en poste, et propose M. F. BLOCH.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Francis BLOCH comme référent transport de la commune auprès de la CCDSV.

## X – QUESTIONS DIVERSES

### ⇒ Transports

M. J. BARTHOMEUF explique les changements qui ont lieu sur les lignes Saônibus.

Modification des lignes Saônibus : la ligne 1 passera par l'Avenue des Helvètes. Création de la ligne 2 (de Misérieux-Cibeins à Anse), et de la ligne 3 (de Trévoux Fétans à St Germain au Mont d'Or) Création de 3 lignes à la demande (Lignes A, B et C)

M. J. BARTHOMEUF propose qu'un SBI spécial Transports soit réalisé. Mme K. PERRET indique qu'une information peut être faite dans le SBI.

Les plans et horaires sont disponibles en mairie, et sur le site internet. Les tickets de bus peuvent être achetés à l'épicerie Vival.

### ⇒ Information legs

La commune est bénéficiaire pour 50 % d'un contrat d'assurance vie souscrit par Mlle PERRAYON, décédée en février 2016, pour un montant de 67 827.21 €. Avant d'accepter ce legs, M. le Maire vérifiera que ce legs n'est pas assorti de charges ou de conditions.

### ⇒ Devanture local ex-mairie

M. le Maire demande aux élus de réfléchir sur le type de devanture qu'ils souhaiteraient pour le local du rez-de-chaussée de l'ex-mairie.

Mme A. BLANC-MONOT demande ce qui a été décidé concernant la destination du local.

M. le Maire répond que rien n'a été décidé, et explique qu'il convient d'abord de décider de la devanture, puis de la destination du local.

### ⇒ Chenilles Processionnaires et Ambrosie

M. le Maire explique que de nombreuses personnes ont été contactées, et que la majorité des personnes n'ont rien fait. Il demande aux élus leur avis sur ce point, et propose de passer à la répression (mise en demeure par arrêté) car il s'agit d'un problème de sécurité et de salubrité publiques.

M. P-L BALLETT propose que les gens se regroupent pour que cela coûte moins cher, et indique qu'il faut refaire un nouveau flyer. Mme S. TESTAS précise qu'il faut fixer une date butoir d'exécution.

M. F. PATIN demande si un courrier ne serait pas plus efficace qu'un flyer. M. le Maire indique qu'un courrier pourrait être remis aux personnes récalcitrantes par le garde-champêtre.

Mme E. DOY et M. J. BARTHOMEUF sont favorables à ce qu'une information soit faite, afin d'inciter les gens à détruire ces nids.

M. le Maire vérifiera si des contraintes sanitaires existent. Pour M. F. BLOCH, qui est favorable à la prévention, au bout d'un certain temps il faut être répressif.

Pour M. J. BARTHOMEUF ce n'est pas simple, car parfois il faut prendre la décision de couper un arbre, comme ce fut le cas pour la commune.

Le conseil décide qu'un nouveau flyer sera réalisé pour informer et sensibiliser les spinosiens sur le danger des chenilles processionnaires, et sur l'ambrosie, qui est très présente sur la commune. Une information sera également faite sur les arbres morts en raison de la sécheresse 2015, car ils représentent un danger.

⇒ Fibre optique

M. F. PATIN explique que le SleA a signé un accord avec Orange afin de mettre fin à leur conflit, et une convention pour qu'Orange soit opérateur sur le réseau du SleA. Il indique qu'une assemblée générale aura lieu au mois d'octobre. Le déploiement de la fibre sur la commune est toujours prévu en 2017.

M. le Maire explique qu'un dossier de fibrage dans la Zone Industrielle de Trévoux, sera présenté lors du prochain conseil communautaire. Ce déploiement sera financé par le SleA et la CCDSV. M. le Maire indique qu'il votera contre ce projet, car le SleA appartient aux communes, et que les communes, comme St Bernard, sont toujours en attente de la fibre.

⇒ Eaux pluviales

Des travaux seront réalisés au début du Chemin du Four à Pain pour éviter le ruissellement des eaux pluviales chez un particulier.

⇒ Cimetière

Un nouveau règlement du cimetière sera pris par arrêté du maire : il s'agira d'un seul règlement regroupant l'ancien et le nouveau cimetière, mettant fin aux règles spécifiques du cimetière paysager. Des procédures seront lancées pour la reprise des concessions abandonnées.

⇒ DIF élus

Les élus bénéficieront à partir de janvier 2017 d'un droit individuel de formation de 20 h par an.

⇒ CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 3 décembre (offert aux personnes de plus de 70 ans) Le spectacle intercommunal aura lieu en février 2017.

⇒ Demandeurs d'emploi

Au mois d'août : 52 demandeurs d'emploi sur la commune. A la demande de Mme E. DOY, Mme K. PERRET explique qu'il n'est pas possible d'avoir la précision de l'âge des demandeurs d'emploi.

⇒ Canicule

La municipalité a été attentive aux personnes fragiles pendant cette période. Seules deux personnes ont demandé à être suivies.

⇒ Spinosa

M. le Maire donne son accord à l'association Spinosa pour nettoyer les grilles de protection des vitraux de l'église, dans la mesure où cela soit fait rapidement pour éviter tout vandalisme sur les vitraux.

⇒ Rétro-Planning finances

M. P. WATSON fera parvenir aux élus le rétro-planning pour la préparation du budget 2017.

⇒ Etudes surveillées

Mme F. EYRAUD explique que certains jours il n'y a que 8 enfants à l'étude. Pour que l'étude s'équilibre financièrement il faut 10 enfants par jour.

⇒ Espaces verts

Le fauchage de l'espace vert situé devant le lotissement de la Plaisance doit être réalisé pour partie par la commune et HBVS. Sur le terre-plein central de l'Avenue Valadon, une réflexion est en cours pour enlever la végétation, l'entretien de cet îlot étant dangereux pour les agents communaux avec le passage des véhicules.

⇒ Vide-Greniers organisé par Spinos'Animation le 11/09

⇒ Le 18/08 : passage du Comité départemental de fleurissement

⇒ Lettre d'info des élus de l'opposition

M. le Maire réagit sur sa mise en cause dans la gestion de l'urbanisme, et sur les propos qui sous-entendent qu'il ferait de l'urbanisme à géométrie variable. Ce document étant diffusé au public, il indique qu'il va demander l'avis du juge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Prochain conseil municipal : Lundi 3 octobre 2016 à 19h30.**

---

Signatures :